

## **Dossier de presse : vote du budget primitif 2011**

**« Le budget 2011 marque une poursuite des efforts dans tous les domaines avec d'une part, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'autre part un maintien des investissements »**

**Michel Canoville,  
Président de la communauté  
de communes de la Hague**

### **1° Le contexte financier national**

- dégradation générale des finances publiques.
- les collectivités locales sont associées au redressement des finances publiques. La loi de programmation des finances publiques a gelé pour les trois années à venir (2011-2014) les dotations de l'Etat aux collectivités locales.
- 2011 marque l'application effective pour les collectivités locales de la Contribution Economique Territoriale (la CET, composée de la taxe foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), et du panier de ressources qui l'accompagne, qui remplacent la taxe professionnelle.
- de nombreux éléments sont encore incertains pour 2011. La communauté de communes a reconduit son budget 2011 à son niveau 2010 par mesure de prudence. En effet, nous ne connaissons pas encore avec exactitude la structure de nos futures ressources et leur évolution pour les années à venir... !
- la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités) et horizontale (entre collectivités), devrait être remise à plat. Cette réforme, en partie liée à celle de la taxe professionnelle constitue un enjeu majeur pour le Communauté de communes de la Hague, puisqu'elle reverse depuis des années plus de 15 M€ au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

### **2° Le budget 2011 de la communauté de communes**

- pour rappel, la communauté de communes avait subi en 2006 une importante perte de produit de taxe professionnelle. La compensation partielle s'est terminée en 2009. 2010 a donc été la première année où le budget primitif de la communauté de communes a connu une diminution de ses recettes de l'ordre de 4,3 M€.
- avec la nouvelle assiette fiscale, l'EPCI perçoit de la part de l'Etat des compensations. Ces compensations accroissent la dépendance de

l'intercommunalité à l'égard de l'Etat. C'est une réelle perte d'autonomie pour la Hague.

- le budget 2011 est marqué par le passage d'une fiscalité professionnelle unique à une fiscalité mixte comprenant les impôts des entreprises mais aussi les impôts des ménages. L'impôt économique ne représente plus que 56% du produit fiscal brut (avant le reversement au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle).
- au niveau des recettes, sur les tarifs des services (restauration scolaire, garderie périscolaire, eau, entrée Océalis, etc.), il a été retenu, à l'instar de l'année 2010, de ne pas les augmenter. Il s'agit, en période de difficultés économiques, d'un geste de la communauté de communes en faveur des ménages. Seuls les tarifs applicables aux professionnels bénéficiant des services de la déchetterie ont été ajustés.
- enfin, suite à la réforme de la taxe professionnelle, la communauté de communes va intégrer l'ancienne taxe d'habitation du département dans ses ressources. Mais, les élus ont choisi d'assurer la neutralité de la réforme pour les contribuables, et ainsi d'adopter une politique d'abattement qui n'augmente pas les cotisations des ménages.
- l'autofinancement du budget 2011 (report de l'excédent de l'exercice 2010) permet de maintenir un bon niveau d'investissements.
- les dépenses de fonctionnement de la communauté de communes sont gelées, sauf pour quelques unes du fait de l'augmentation des prix des matières premières, des produits pétroliers et de la revalorisation annuelle du SMIC (soutien à l'emploi associatif). Un effort conséquent a été demandé à chaque direction afin de limiter la progression des dépenses. En section de fonctionnement, les dépenses de personnel sont maintenues autour de 11 M€, les versements aux communes représentent 2 M€.
- le montant des subventions et participations de fonctionnement versé aux associations locales et aux différents syndicats mixtes s'élève à 2,2 M€, soit presque 10% des dépenses réelles de fonctionnement.
- pour assurer un niveau de service satisfaisant et réaliser des investissements au service de la population, des efforts importants sont réalisés dans tous les domaines.
- en revanche, les élus ont souhaité maintenir les capacités d'investissement. Ainsi, il est prévu 1 M€ de matériel et presque 9 M€ de travaux.

#### Budget principal :

- section de fonctionnement : 43,7 M€
- section d'investissement : 33,4 M€

Budget annexe (tous budgets confondus) : 8,3 M€, dont 7,5 M€ de crédits pour le budget annexe de l'eau.

### **3° Conclusion sur le budget primitif 2011**

**« En 2011, à budget contenu, la Communauté de communes de la Hague génère d'importants investissements dans l'économie locale. Ce haut niveau est maintenu volontairement. Les élus n'ont pas souhaité baisser la garde du côté de la commande publique. »** Dominique Avoine, vice-président chargé des ressources humaines et des finances.

## **4<sup>e</sup> Les principales décisions du plénier**

### **4.1 Les travaux importants de voirie**

La commission des travaux a retenu pour l'année 2011 les opérations suivantes :

	Commune	Désignation travaux	AP
a	Beaumont-Hague	Aménagement rue d'Aurigny	540 000
b	Biville	Aménagement du centre bourg	650 000
c	Digulleville	Le bourg	160 000
d	Gréville-Hague	Hameau aux Fèvres	450 000
e	Omonville-la-Rogue	Rue du Hâble	320 000
f	Saint-Germain-des-Vaux	Rue de Bas	300 000
g	Tonneville	Rue de la Libération	170 000
h	Tonneville	Rue des Champs	150 000
i	Urville-Nacqueville	Rue des Roseaux	200 000
j	Tonneville	Rue du Val Avril	140 000

Le montant total des travaux importants de voirie 2011 est estimé à **3 080 000 € TTC**

### **4.2 Les travaux importants de voirie suite aux intempéries.**

Les intempéries subies fin 2010 et début 2011 ont entraîné un ensemble de dégradations sur diverses voiries communautaires, et plus particulièrement, sur les communes d'Acqueville, de Biville, de Flottemanville-Hague, de Vasteville et de Vauville.

Le coût total des travaux liés aux intempéries est donc estimé à **173 000 euros TTC**.

### **4.3 Le diagnostic accessibilité des ERP du territoire**

Conformément aux obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005, le diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées aux Etablissements Recevant du Public (ERP) du territoire communautaire, que ceux-ci soient de compétence communale ou intercommunale est obligatoire.

Un groupement de commande (CCH + communes) a ainsi été constitué, dans le cadre de la commission intercommunale d'accessibilité, en vue de lancer un marché global.

Ce diagnostic permettra de connaître, bâtiment par bâtiment, le coût de mise en accessibilité et aux communes, ainsi qu'à la communauté de communes de la Hague, d'établir une programmation de mise en accessibilité de leur parc immobilier d'ici à 2015. Les communes prendront en charge, au prorata, les coûts afférents à

leurs bâtiments. L'autorisation de programme relative à ce diagnostic d'accessibilité des ERP du territoire s'élève à **120 000 € TTC**.

#### **4.4 La construction de la maison médicale avec adoption de l'avant-projet définitif (APD).**

Par délibération en date du 17 octobre 2008, le conseil acceptait l'autorisation de programme relative à la construction d'une maison médicale sur la commune de Beaumont-Hague afin de se doter d'un pôle regroupant différents professionnels de la santé, pour un montant **1 200 000 € TTC**.

Cet équipement accueillera :

4 cabinets de médecins généralistes

2 cabinets infirmiers

1 cabinet dentaire avec deux postes

1 cabinet de kinésithérapeute

1 cabinet « psychologue / sage-femme »

1 cabinet de permanence avec notamment la présence d'un diététicien et podologue

1 logement pour les remplaçants

1 cafétéria

1 local technique

2 cabinets non affectés (disponible si besoin)

Pour une SHON de 770 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, la SHEMA, maître d'ouvrage délégué, présente l'avant projet définitif de l'opération qui correspond à l'enveloppe initiale, soit **783 500 € HT** de travaux (c'est-à-dire sans frais d'honoraires, frais d'actes et frais divers). L'APD est approuvé.

#### **4.5 Société Cotentin Laser**

### **CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS DESTINE A LA SOCIETE COTENTIN LASER**

La communauté de communes de la Hague a adopté depuis de nombreuses années une politique volontariste de développement économique, en créant notamment des zones d'activités.

Aujourd'hui, notre collectivité est saisie d'une demande de la société COTENTIN LASER, société créée début 2008, spécialisée dans la découpe laser.

Elle réalise des prestations pour de nombreux secteurs industriels, tels la chaudronnerie, la mécanique, la décoration, l'enseigne, l'agroalimentaire, etc.

COTENTIN LASER est une SARL au capital de 15 000 € ; elle est gérée par les deux jeunes créateurs M. ALTHOFFER et M. FUTEL. Actuellement locataire d'un bâtiment industriel de 500 m<sup>2</sup>, où elle emploie au total 5 personnes, la société COTENTIN LASER ne peut plus se développer sur place alors qu'elle pourrait prendre de nouvelles commandes et porter ses effectifs à 10/15 personnes à terme.

Trop jeune encore pour financer elle-même son bâtiment (elle finance déjà son parc machines), elle doit se réimplanter dans un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> et souhaiterait bénéficier d'un atelier-relais.

Les locaux envisagés comportent une partie « administrative » et une partie « atelier » ; l'ensemble a été estimé à 1 050 m<sup>2</sup>.

Le coût prévisionnel HT de l'opération de construction est le suivant :  
(chiffage pour 2010)

<b>POSTES</b>	<b>MONTANTS</b>
Terrains 2 750 m <sup>2</sup>	31 625,00 €
Frais d'acte terrain	1 581,25 €
Taxes permis	8 288,00 €
Travaux	441 000,00 €
VRD et raccordement	75 000,00 €
Pont roulant	35 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	52 345,00 €
Mission SPS	3 306,00 €
Mission CT	5 510,00 €
Assurances DO/TRC	13 775,00 €
Maîtrise d'ouvrage	38 570,00 €
Etude de sol/géomètre	6 000,00 €
Frais financiers	24 920,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>736 920,26 €</b>
Coût par m <sup>2</sup> (y compris terrain)	701,83 €

Les deux gérants sont prêts à s'engager sur un bail ferme de 6 ans ou plus et sont intéressés à terme par une possibilité de rachat du bâtiment dans quelques années. Actuellement, ils louent 500 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 1 700 € HT. Le bâtiment qu'ils occupent est vétuste et ne comporte pas de pont roulant, ce qui représente un réel handicap.

Le loyer est calculé sur une rentabilité de 5,5 % soit 40 535 € HT par an.

La commission action économique, lors de sa réunion du 27 mai 2010, a émis un avis favorable à ce projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil communautaire de prendre la délibération ci-après :

**ARTICLE 1 :** Est approuvée l'autorisation de programme de l'opération relative à la construction d'un atelier-relais situé sur la zone d'activités de la Maison Georges, sur la parcelle AI 18 et une partie de la parcelle AI 19, pour un montant de 737 000 € HT :

- exercice 2010 : 100 000,00 € HT
- exercice 2011 : 637 000,00 € HT.

#### 4.6 Société Efinor

### **CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX DESTINE AU GROUPE EFINOR**

La communauté de communes a adopté depuis de nombreuses années une politique volontariste de développement économique, en créant notamment des zones d'activités.

Aujourd'hui notre collectivité est saisie d'une demande de la société SEMA, qui appartient au Groupe EFINOR et qui est dirigée par monsieur LEPOTTIER, implantée sur le parc d'activités « Maison Georges » à Beaumont-Hague. L'ensemble immobilier comprend une surface de 21 000 m<sup>2</sup> environ de foncier sur lequel sont édifiés 5 300 m<sup>2</sup> couverts (atelier et bureaux). Actuellement, les effectifs de SEMA se situent entre 70 et 80 salariés (selon le recours à l'intérim).

Le Groupe EFINOR est implanté sur plusieurs sites dans le Nord-Cotentin. Outre l'implantation à Beaumont-Hague, on notera une implantation à Tourlaville ainsi qu'une implantation à La Glacière. L'objectif pour le dirigeant est de regrouper l'ensemble des effectifs des bureaux d'études sur un seul site, celui de SEMA à Beaumont-Hague. L'effectif accueilli à terme sur le site SEMA serait de l'ordre de 130 à 150 personnes.

Le Groupe de monsieur LEPOTTIER se développe rapidement ; ainsi plusieurs marchés importants ont été engrangés, notamment la salle de commandes de l'EPR destinée à la Chine. L'objectif du Groupe est de doubler son CA dans les trois prochaines années (de 30 à 60 M€). Dans le cadre de ce développement, monsieur LEPOTTIER devra faire face à un besoin en fonds de roulement important et devra également rationaliser l'organisation de ses implantations. Aussi, la décision de rassembler les sociétés EFINOR et EURIDIS sur le même site que SEMA a été prise. Pour permettre ce regroupement, un immeuble de bureaux de 900 m<sup>2</sup> SHON environ est nécessaire ; il serait construit sur le site de SEMA, à Beaumont-Hague. Le bâtiment serait réalisé en R+2, avec une surface au sol de 300 m<sup>2</sup> environ. Aucun stationnement supplémentaire ne sera nécessaire.

Les locaux envisagés comportent un rez-de-chaussée et deux étages ; la SHON totale est de 720 m<sup>2</sup> hors circulations horizontale et verticale.

Le coût prévisionnel HT de l'opération de construction est le suivant :

#### **Bilan Estimatif Prévisionnel Octobre 2010**

<b>BILAN</b>	<b>Base</b>	<b>PU / Taux</b>	<b>MONTANT € HT</b>
<b>ACQUISITION</b>			
TERRAIN		10 €/m <sup>2</sup>	15 000
Frais d'actes			1 000
<b>TOTAL ACQUISITION</b>			<b>16 000</b>
<b>HONORAIRES</b>			
Maîtrise d'œuvre, BET, Ass. Maîtrise d'ouvrage			117 450
Etude de sol			4 000

Frais géomètre (levé topo)			2 000
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	870 000 €	0,90%	7 830
MISSION SPS	870 000 €	0,60%	5 220
<b>TOTAL HONORAIRES</b>			<b>136 500</b>
<b>TRAVAUX</b>			
BATIMENT			840 000
VRD			20 000
Concessionnaires			10 000
Aléas sur travaux			
<b>TOTAL TRAVAUX</b>			<b>870 000</b>
<b>FRAIS DIVERS</b>			
ADO - TRC - CNR	870 000 €	2,20%	19 140
TAXES PERMIS DE CONSTRUIRE			19 000
FRAIS DIVERS (AO, affichage PC...)			6 000
<b>TOTAL FRAIS DIVERS</b>			<b>44 140</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 066 640</b>

Afin de ne pas grever ses capacités d'investissement, monsieur LEPOTTIER sollicite la communauté de communes de la Hague afin que cette dernière assure le portage financier de ce nouvel immeuble. L'emprise foncière nécessaire au projet serait cédée à la collectivité.

Le groupe EFINOR deviendrait locataire de l'immeuble et pourrait consacrer ses ressources financières au financement de son développement. L'objectif de monsieur LEPOTTIER est d'acheter cet immeuble à la collectivité à moyen terme, lorsque le développement du Groupe sera stabilisé.

La durée des travaux est estimée à environ 12 mois.

La commission action économique, lors de sa réunion du 10 novembre 2010, a émis un avis favorable.

**ARTICLE 1 :** Est approuvée l'autorisation de programme de l'opération relative à la construction d'un immeuble de bureaux situé sur la zone d'activités de la Maison Georges à Beaumont-Hague.

- exercice 2011 : 1 100 000 € HT.

#### **4.7 Travaux de réhabilitation intérieure de la cuisine centrale : adoption de de l'avant-projet définitif (APD).**

En 2009, le conseil acceptait l'autorisation de programme relative à la réfection et au réaménagement de la cuisine centrale.

La SHEMA, maître d'ouvrage délégué chargée de la maîtrise d'œuvre, a remis l'avant-projet définitif. L'opération, hors achat de matériels, se décompose ainsi :

	Montant HT
Lot n°1 : Démolition – Gros Œuvre	53 500, 00 € H.T
Lot n°2 : Charpente métallique	15 000, 00 € H.T
Lot n°3 : Etanchéité	6 500, 00 € H.T
Lot n°4 : Bardage	10 000, 00 € H.T
Lot n° 5 : Cloisons – Doublages – Menuiseries intérieures – Plafonds suspendus	20 000, 00 € H.T
Lot n°6 : Cloisons isothermes	40 000, 00 € H.T
Lot n°7 : Peinture – Revêtements muraux	20 000, 00 € H.T
Lot n°8: Electricité	35 000, 00 € H.T
Lot n°9: Plomberie	81 400, 00 € H.T
<b>Total H.T</b>	<b>281 400, 00 € H.T</b>
Maître d'œuvre	31 658, 00 € H.T
SPS/CT	3 328, 00 € H.T
Frais d'appel d'offre	4 000, 00 € H.T
Etude de sol	3 463, 00 € H.T
Imprévus	19 698, 00 € H.T
<b>Total H.T</b>	<b>62 147, 00 € H.T</b>
Maîtrise d'ouvrage déléguée	27 000, 00 € H.T
<b>Montant total TTC</b>	<b>443 174,21 € H.T</b>

Ainsi, le montant total de l'opération se monte à **553 000 € TTC**. L'APD est approuvé.

#### **4.8 La subvention au Japon**

Plus d'un mois après le séisme et le tsunami du 11 mars 2011 au Japon, le bilan des pertes humaines et matérielles n'en finit pas de s'alourdir. Fin mars, on dénombrait près de 27 600 morts ou disparus, et plus de 2 800 blessés. 175 000 personnes sont toujours hébergées dans des centres d'urgence et de nombreux foyers sont encore privés d'électricité et d'eau courante.

La Croix Rouge Française est venue soutenir la Croix Rouge Japonaise pour faire face à l'immensité de la tâche. Elle a, à ce jour, organisé 424 missions médicales rassemblant plus de 3 000 infirmiers, médecins et personnels d'appui à travers les préfectures sinistrées. Ces équipes continuent de couvrir les zones affectées et d'assurer des services de premiers secours, de santé, d'assistance médicale et de soutien psychologique dans les centres d'évacuation mis en place par les pouvoirs publics. La Croix Rouge Française a, également, mis en œuvre de nombreux secours matériels. La Croix Rouge a lancé une campagne de collecte de fonds afin d'assister les populations sinistrées durant la phase d'urgence mais aussi dans le cadre des efforts de relèvement.

Considérant l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2007-147 du 2 février 2007 permet « si l'urgence le justifie, aux collectivités territoriales et leurs groupements de mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire ».

Les élus ont décidé d'apporter une aide d'urgence d'un montant de 20 000 € au profit de la Croix Rouge Française dans le cadre de ses actions au Japon.



#### **4.9 La participation de la CCH à l'exposition « Moebius multiple(s) » au musée Thomas Henry à Cherbourg.**

Depuis 2002, la ville de Cherbourg-Octeville organise la Biennale du 9<sup>ème</sup> Art, exposition qui met à l'honneur les talents des auteurs de bande dessinée.

Pour sa 6<sup>ème</sup> édition, la ville de Cherbourg-Octeville accueille Jean Giraud alias Moebius. Artiste protéiforme, le dessinateur Jean Giraud s'est d'abord fait connaître avec son cowboy Blueberry. Sous le nom de Moebius, il acquiert une renommée internationale et décline une autre facette de sa personnalité en explorant la science fiction. Un travail qui amènera le co-créateur de Métal Hurlant à travailler avec le 7<sup>ème</sup> art (Alien, Willow, Abyss, Le cinquième élément...) et à s'intéresser aux jeux vidéos. A plus de 70 ans, Moebius expérimente encore de nouveaux univers.

L'exposition organisée par l'Arthothèque de Cherbourg-Octeville sera présentée sous le titre « Moebius multiple(s) » du 17 juin au 31 décembre 2011 dans l'espace d'exposition temporaire du Musée Thomas Henry. Cette 6<sup>ème</sup> édition sera centrée sur la production de sérigraphies, activité constituant une véritable passerelle entre l'espace du livre et celui du musée. Plus de deux cents œuvres retraçant ses expérimentations dans le domaine de l'estampe et des technologies de l'image seront présentées.

La scénographie mettra en valeur la créativité de l'artiste qui s'exprimera par des procédés d'imprimerie (écrans sérigraphiques, presse lithos ou offset, tablette graphique...).

Le budget prévisionnel de cette 6<sup>ème</sup> Biennale consacrée à Jean Giraud / Moebius est estimé à 110 000 €. La Communauté de communes de la Hague a décidé de verser une participation de **8 000 €**.

#### **4.10 La participation de la CCH au nouveau festival de musique classique « La Hague en musiques ».**

Depuis 2005, la communauté de communes de la Hague a soutenu le Festival international de musique de la Hague. Dès l'origine, les organisateurs ont su trouver auprès des communes (Beaumont-Hague, Vauville et Urville-Nacqueville) des soutiens actifs pour porter haut ce festival et par la même occasion l'image du Cap de la Hague, cadre idéal pour accueillir un événement musical de qualité. Mais, avec la mise en sommeil de ce festival, décidée par les organisateurs franco-anglais après seulement 5 éditions (2005 à 2009), les bénévoles français ont décidé de créer un nouveau festival en s'appuyant sur les partenaires habituels avec des concerts destinés à un public très large d'amateurs mais aussi de passionnés. Ces concerts permettent de découvrir à travers des œuvres musicales de qualité, des interprètes de toutes nationalités connus au niveau international. Le festival aura lieu les 13, 14 et 15 août 2011 sur les communes des Pieux, Urville-Nacqueville et Vauville.

Les dépenses de ce festival « La Hague en musiques » sont estimées à 31 500 € pour 12 200 € de recettes prévues, soit une différence de 19 300 €. La Communauté de communes de la Hague a décidé de verser une participation de **7 000 €**.